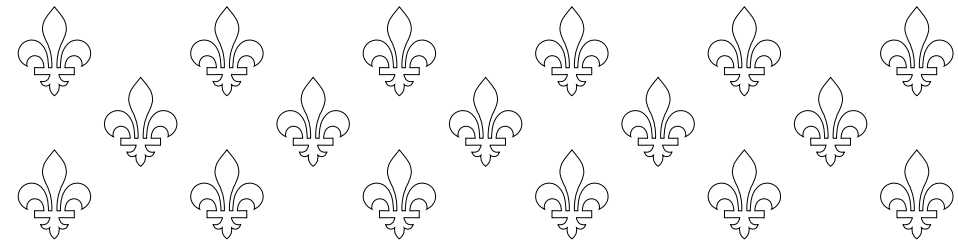

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 494

Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'hépatite C

Présentation

Présenté par
M. Amir Khadir
Député de Mercier

Éditeur officiel du Québec
2013

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi prévoit que le 29 avril est proclamé Journée nationale de sensibilisation à l'hépatite C.

Projet de loi nº 494

LOI PROCLAMANT LA JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION À L'HÉPATITE C

ATTENDU que le virus de l'hépatite C atteint un nombre de plus en plus élevé de citoyens québécois;

Qu'au Québec, le nombre de cas d'hépatite C diagnostiqués a doublé au début des années 2000;

Que les besoins en services médicaux pour traiter ces citoyens sont en hausse constante;

Qu'une importante majorité des citoyens diagnostiqués ne sont pas traités et n'ont pas accès à un programme de traitement;

Qu'un plus grand nombre de ressources médicales doivent être mises de l'avant par les différents partenaires du milieu de la santé afin de répondre adéquatement à la demande de services médicaux de première ligne;

Que les différents besoins sont nombreux dans toutes les régions du Québec, y compris à l'extérieur des milieux urbains;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le 29 avril est proclamé Journée nationale de sensibilisation à l'hépatite C.

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).